DEL2026-82

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260703-DEL2026_82-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, FOURRIER Geneviève, LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, M. DHEERE Christophe, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme FORIN Laurence (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), Mme BUSSIERE Hélène (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Date de convocation : 26 juin 2026
Secrétaire de séance : M. ARTIGE Jean-François

82-206 Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Christophe DELAPORTE

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour disposer d'un flux de trésorerie suffisant, il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie. La Caisse d'Epargne a fait la proposition suivante :

Ligne de trésorerie : 500 000,00 €
Durée : 12 mois
Taux : Ester + marge 0,58 %
Base de calcul des intérêts :360 jours
Paiement des intérêts : Trimestriel par débit d'office
Commission d'engagement : 0,10 % soit 500 €
Montant minimum d'un tirage : 0,05 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 juin 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Décide** de renouveler une ligne de trésorerie de 500 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus à compter du 5 août 2026 ;

- **Décide** d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

La secrétaire de séance
M. ARTIGE Jean-François

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 01/07/2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-QUIBERON (56 MORBIHAN)